

Stratégie d'entreprise

Les stratégies internationales

Ce cours vous est proposé par Denis Chabault, Maître de Conférences HDR – enseignant chercheur en Sciences de Gestion au sein de l'Université Paris Saclay et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Activités

Attention : ceci est la version corrigée de l'activité.

Quiz

- 1. Les entreprises cherchent à s'internationaliser pour les motifs suivants :**
 - a. Trouver de nouveaux relais de croissance
 - b. Favoriser le développement interne
 - c. Baisser les coûts de production
 - d. Équilibrer les risques
- 2. Le modèle CAGE permet d'identifier et de maximiser le choix du pays vers lequel s'internationaliser.**
 - a. Vrai
 - b. Faux
- 3. Le modèle CAGE s'appuie sur l'analyse des ressources et compétences.**
 - a. Vrai
 - b. Faux
- 4. Le modèle CAGE s'appuie sur l'analyse des distances entre pays.**
 - a. Vrai
 - b. Faux
- 5. La stratégie transnationale consiste à exporter ses produits sans adaptation aux spécificités des pays cible.**
 - a. Vrai
 - b. Faux

Exercice

Consigne

Reclassez les éléments ci-dessous dans la bonne catégorie de distance liée au modèle CAGE.

PIB / Ressources naturelles / Frontières / Accord de libre-échange / Religion / Voies maritimes / Langues / Système monétaire.

Correction

Distance culturelle	Distance Administrative	Distance Géographique	Distance Économique
Langues	Système monétaire	Voies maritimes	Ressources naturelles
Religion	Accord de libre échange	Frontières	PIB

Références

Comment citer ce cours ?

Stratégie d'entreprise, Denis Chabault, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.